

## PV du Conseil de Participation du mardi 30 janvier 2024 – Ecole Saint-Martin – Mignault

Présents.es

Noms	Prénoms	Représentation
De Paepe	Céline	Direction
Rifaut	Emmanuel	PO
Hermans	Thomas	PO
Boutique	Elodie	Parent
Deschamps	Violette	Parent
Cornelis	Madeleine	Enseignante
Blondiau	Monique	Enseignante

1. Approbation du PV de la dernière réunion.
2. Le plan de pilotage (évaluation après 1 an)
3. Classe de dépaysement 2023-2024
5. Surveillance et garderie
6. Vie de l'école (projets de classe,....)
7. Planification des travaux
8. Projet d'aménagement de la cour (maternel)
9. Divers

---

### 1. Approbation du PV de la dernière réunion sans modification.

Les projets envisagés lors de la dernière réunion ont été réalisés ou sur le point de l'être à savoir :

- Formations aux premiers secours pour les élèves (P5/P6) – **La demande a été effectuée auprès du service compétent. Nous sommes en attente d'une date.**
- De nombreux parents ne connaissent pas réellement les enseignants de l'école. – **Un poster a été affiché avec une photo des enseignants.**

Le PV est approuvé.

### 2. Le plan de pilotage

#### Evaluation

Une concertation est prévue avec les enseignants pour effectuer l'évaluation annuelle. Cette concertation sera dirigée par la direction.

Une évaluation individuelle suivie d'une évaluation collective sera mise en place en fonction des différents objectifs à développer.

Il s'agit d'un outil d'évaluation qui permettra d'évaluer le bien-être dans les cours de récréation, les aménagements raisonnables (Création d'un dossier de l'élève), l'encodage et analyse des évaluations (de P2, P4 et P6), les stratégies de lecture (suite à la formation reçue), la mise en place de lectures d'histoires au sein de l'école.

Ces différentes stratégies et actions seront poursuivies, modifiées et adaptées en fonction de l'évaluation.

Il est à noter que l'évaluation obligatoire du plan de pilotage doit s'effectuer après la 3<sup>ème</sup> année. L'équipe éducative a donc pris le pli de se pencher chaque année sur cette évaluation afin de permettre à chaque enseignant de garder des traces et faciliter ainsi le déroulement de l'évaluation intermédiaire.

Avec les travaux, et avec l'accord de l'inspection, l'outil d'évaluation pour la gestion de la cour de récréation a été mis en suspend mais un travail sur le règlement est en cours.

La mise en place du DAccE est effective. Celui-ci permet de consigner l'observation et les actions d'accompagnement qui sont mises en place lorsque les difficultés de l'élèves sont devenues persistantes.

### **DAccE**

Pour l'année scolaire 2023-2024, le DAccE concerne les élèves de la 1<sup>ère</sup> maternelle à la 4<sup>ème</sup> année primaire. Le DAccE sera ensuite étendu progressivement à tous les élèves du tronc commun, inscrits dans de l'enseignement obligatoire ordinaire.

Tous les parents peuvent consulter le DAccE de leur enfant, soit en fixant un rendez-vous avec la direction de l'école ou via le centre PMS. Les parents qui ont un numéro de registre national peuvent également consulter le DAccE de leur enfant via un compte citoyen.

Le DAccE est conçu pour ne recueillir qu'une information synthétique, strictement utile au suivi des apprentissages.

Il est à noter que le DAccE ne contient ni résultats d'évaluation ni information disciplinaire.

**En parallèle**, l'école souhaite élargir la réflexion et travailler sur un document interne à l'école (lien avec le PPI).

### **3. Classes de dépaysement 2023-2024**

Les allergies et les régimes alimentaires des enfants seront gérés par les enseignants dans le respect du RGPD.

Pour les classes de mer, des réunions avec les parents sont prévues (M2/M3). Pour les autres classes pas de réunions spécifiques prévues sur le sujet.

Comme précisé lors de chaque communication de la direction, les problèmes financiers ne peuvent être un obstacle à la présence de l'enfant.

### **4 Surveillance – garderie**

Une évaluation sera réalisée avec les responsables de Pirouline dans les prochains jours. Il est important de rappeler que la vérification des devoirs n'est pas dans les attributions des éducatrices. Elles vérifient uniquement si ceux-ci sont réalisés.

Le fait qu'il y ait une rotation importante des éducateurs est un problème qui sera évoqué lors de la prochaine évaluation.

## **5 Vie à l'école**

Projet contes pour les M1

## **6. Travaux**

Les travaux de mise en conformité (blocs B et C) avancent à petits pas. Les conditions climatiques n'ont pas été optimales en décembre et janvier ce qui a retardé considérablement les travaux.

Pendant les vacances de « carnaval », les travaux se concentreront sur les classes de M1 à savoir :

- Création de 2 ouvertures entre les classes (Accueil et M1) et les nouveaux sanitaires.
- Réaménagement des classes (Accueil et M1)

## **7 Aménagement de la cour de récréation maternelle**

Etant donné les dégâts occasionnés par la rénovation, un projet de réaménagement de la cour maternelle est envisagé pour la rentrée 2024-2025

## **8. Divers**

Demande d'informations concernant la classe flexible en P1 et les différents supports utilisés durant les apprentissages.

Les types d'assise sont diversifiés et une tournante est instaurée. Les enseignantes modifient la disposition de la classe à certains moments de l'année. Un échange a lieu entre les enseignantes et la direction.

Pour l'an prochain, il sera envisagé d'effectuer la première réunion de parents plus tôt.

## **Prochaine réunion**

Le mardi 14 mai à 19h.

